

Vérification préalable auprès des familles d'accueil et du logement

Vérification préalable effectuée le _____ par _____

Objectifs et conditions générales

Veillez expliquer les points suivants aux membres de la famille d'accueil afin de leur permettre de comprendre la nature de leur engagement et ce qui les attend :

- L'objectif de l'hébergement privé dans une famille d'accueil est de faciliter l'**intégration** des personnes réfugiées en Suisse en leur permettant de découvrir la culture du pays, de tisser des liens sociaux ou d'améliorer leurs connaissances linguistiques.
- Vivre dans une famille d'accueil **n'est pas obligatoire**. La famille d'accueil doit faire preuve d'ouverture d'esprit et être capable de s'adapter aux situations de vie des hôtes.
- Il est important que la famille d'accueil comprenne que l'hébergement de personnes réfugiées est une **solution généralement temporaire**. Au début, il est prévu de commencer par une durée d'au moins trois mois et de voir ensuite si le séjour dans la famille d'accueil peut être prolongé ou s'il faut y mettre un terme. Si des problèmes graves et insolubles apparaissent au cours de la cohabitation, il est possible de mettre un terme à l'hébergement dans le délai de congé fixé, voire immédiatement en cas d'urgence.
- Le **service social** reste compétent pour répondre à toutes les questions financières, professionnelles, scolaires et administratives des hôtes. La famille d'accueil peut apporter un soutien bénévolement, mais elle n'y est pas obligée. En cas de questions, l'organisation d'accompagnement peut être contactée à tout moment.

Veillez clarifier les points suivants avec la famille d'accueil et noter les réponses dans le tableau :

Personne de contact dans la famille d'accueil Nom, âge, sexe ?	
Qui habite dans cette famille d'accueil ?	<i>(nom et âge de l'ensemble des membres de la famille et relation, p. ex. colocation, famille, etc.)</i>
Religion ?	<i>(appartenance religieuse, impact sur la vie quotidienne, ouverture aux autres religions)</i>
Connaissances linguistiques ?	

Animaux de compagnie acceptés ?	
Tabagisme ?	
Habitudes alimentaires ?	<i>(pas de viande de porc, régime végétarien, etc.)</i>
Habitudes particulières ?	<i>(pratique d'un instrument, rituels, week-ends, vacances, etc.)</i>
Attentes envers les hôtes ?	<i>(obligations ou interdits, visite ou hébergement d'ami·e·s, etc.)</i>
Conceptions de la cohabitation avec les personnes réfugiées ?	<i>(repas pris en commun, partage des tâches ménagères, activités communes, présence à la maison pendant la journée, etc.)</i>

Points à clarifier avec la famille d'accueil

- S'assurer que l'ensemble des membres de la famille est informé et d'accord. Lors de la première rencontre, l'ensemble de la famille doit être présente.
- Clarifier les attentes ! En règle générale, moins il y a d'attentes, mieux la cohabitation fonctionne. La famille d'accueil est-elle disposée à faire des compromis afin de chercher ensemble des solutions en cas de problèmes ?
- Est-elle prête à consacrer un peu de temps au quotidien pour soutenir les personnes réfugiées ?
- Est-elle prête à offrir une sphère privée suffisante et des possibilités de repli à ses hôtes ?
- Sensibiliser la famille d'accueil aux besoins des personnes réfugiées. Souvent, leurs proches se trouvent encore dans leur pays d'origine et la situation est très éprouvante pour elles. Il se peut donc que les personnes réfugiées aient besoin de temps pour se retrouver ou qu'elles communiquent beaucoup et souvent avec leur famille et leurs ami·e·s par téléphone portable.

- S'assurer que la famille d'accueil est consciente de ce que signifie la cohabitation avec des personnes jusqu'alors inconnues (partage de la sphère privée, nouvelle constellation et découverte des rôles, difficulté à se faire comprendre, différentes attentes, habitudes, routines quotidiennes, conceptions des interactions sociales, de l'éducation, etc.). Lorsque des enfants du même âge ne bénéficient pas des mêmes mesures éducatives, il convient de clarifier la situation à l'avance.
- Un [contrat de sous-location avec convention d'habitation](#) est établi et signé par les personnes réfugiées et la famille d'accueil avant l'emménagement. Les tâches ménagères effectuées en commun y sont également définies. En règle générale, le délai de congé est d'au moins deux semaines.
- Des efforts sont faits pour tenir compte des préférences de chaque partie. Il est toutefois important de se rencontrer une première fois sans préjugés pour faire connaissance.
- Y a-t-il des animaux de compagnie ? Il est absolument nécessaire de le signaler lors de l'attribution des personnes réfugiées (peur des chiens, etc.).

Locataires

- La régie, la bailleuse ou le bailleur ont-ils donné leur accord ?
- Assurez-vous que [l'assurance responsabilité civile](#) peut être étendue aux sous-locataires.

Visite de la chambre / du logement

La chambre est-elle verrouillable, si possible avec une clé ?	<i>(pas de chambre traversante, pas d'utilisation privée de la chambre par la famille d'accueil, à l'exception des espaces de rangement très rarement utilisés)</i>
Chambre avec fenêtre ?	<i>(lumière du jour)</i>
Ameublement répondant aux normes suisses ?	<i>(un lit par personne, pas de canapé-lit ou autre, espace de rangement)</i>
Accès illimité à la cuisine / aux équipements de cuisine ?	
Accès illimité aux toilettes / à la salle de bain ? Idéalement, les hôtes doivent disposer de toilettes séparées.	<i>(si l'utilisation commune d'une salle de bain / de WC est prévue, son utilisation doit être organisée entre la famille d'accueil et les hôtes)</i>

Pas de suroccupation du logement ?	<i>(règle d'or : nombre de chambres plus un = nombre de personnes ; l'occupation dépend de la taille de la chambre)</i>
Possibilité de laver des vêtements ?	
Lors de la visite sur place, y a-t-il des raisons évidentes de s'opposer à l'hébergement ?	

Mesures de protection

- Demander à toutes les personnes adultes du ménage de fournir des extraits du casier judiciaire ou des extraits spéciaux du casier judiciaire destinés à des particuliers.
- Faites preuve de vigilance lors du placement de femmes seules chez des hommes célibataires et inversement.

Questions organisationnelles / disponibilité

À partir de quand la chambre est-elle disponible ?	<i>(date)</i>
Durée minimale d'hébergement de trois mois	<i>(une durée de six mois ou plus est préférable)</i>
Délai de congé de deux semaines en général	
Loyer / indemnité pour la famille d'accueil ?	<i>(en fonction de la limite de loyer fixée par la commune)</i>

Besoins spécifiques des personnes réfugiées (si déjà connus)

Disponibilité du logement pour les personnes réfugiées avec enfants	<i>(durée d'hébergement possible jusqu'aux prochaines vacances scolaires ?)</i>
	<i>(possibilités de pratiquer des jeux, accès au jardin / à la terrasse ou autres, autres enfants dans la famille / le voisinage)</i>

Animaux de compagnie des personnes réfugiées	<i>(animaux de compagnie autorisés et détention respectueuse des animaux ? Accord de la régie obtenu ?)</i>
Voiture	<i>(place de parking disponible ?)</i>
Santé	<i>(limitations spécifiques, par exemple handicap visuel / auditif nécessitant des aménagements spéciaux)</i>
Transports publics accessibles à pied ? *	

* Les logements trop éloignés sont susceptibles de conduire à l'isolement social, car les personnes réfugiées ont peu d'argent à consacrer aux frais de transport. Dans ce cas, si elles n'ont pas de voiture, une relation de dépendance à l'égard de la famille d'accueil se crée.

Suite de la procédure

Veillez expliquer à la famille d'accueil la suite de la procédure :

- La prochaine étape consiste à trouver des personnes réfugiées intéressées. Une rencontre est ensuite organisée avec un-e interprète, afin de visiter le logement et clarifier les attentes réciproques.
- Si cela convient aux deux parties, le [contrat de sous-location avec convention d'habitation](#) est établi et signé.
- Le déménagement peut ensuite avoir lieu.
- Deux à trois semaines après l'emménagement, un nouvel entretien accompagné a lieu afin de parler des attentes, d'évaluer leur satisfaction et de clarifier d'autres points, si nécessaire.